

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 mars 2017 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller, Meagan Reid, Dany Langlois et Nicole Bernier, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Sont absents : Nicolas Lagueux et Josée Hayes

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2017-063 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, La mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 6 mars 2017. Il est 19h.

12 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2017-064 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

- | | | |
|---|-------|---|
| 1 | FD.60 | Les Résidences du Haut-Saint-François Inc
<i>Demande de commandite</i> |
| 2 | ED.10 | Mutuelle des municipalités du Québec
<i>Ristourne</i> |
| 3 | FD.60 | La Relève du Haut-Saint-François
<i>Demande de soutien financier</i> |
| 4 | FB.20 | Polyvalente Louis-Saint-Laurent
<i>Remerciements</i> |
| 5 | FB.20 | Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague
<i>Demande d'appui</i> |
| 6 | FB.20 | Polyvalente Louis-Saint-Laurent
<i>Remerciements</i> |
| 7 | FD.60 | Les Jeux du Québec Estrie
<i>Demande de commandite</i> |

- | | | |
|----|-------|--|
| 8 | FD.60 | AFEAS
<i>Demande de contribution financière</i> |
| 9 | FD.60 | Société canadienne du cancer
<i>Jours de la jonquille</i> |
| 10 | FB.40 | Fondation Pauline Beaudry
<i>Invitation spectacle-bénéfice</i> |
| 11 | FD.60 | Comité des locataires Office municipal d'habitation de East
Angus
<i>Demande de subvention</i> |
| 12 | QA.70 | Contrôle routier Québec
<i>Résolution 2016-346 – Freins Moteur</i> |
| 13 | QA.70 | Ministère des Transports
<i>Demande de paiement des coûts de démantèlement des
tuyaux sous le pont Taschereau</i> |
| 14 | FB.40 | Ville-de-Bois-des-Filion
<i>Avril – Mois de la jonquille</i> |

2017-065 CORRESPONDANCES DE FEVRIER 2017

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de février 2017 soient reçues.

ADOPTÉ

2017-066 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit accepté tel
que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie. **ADOPTÉ**

**2017-067 RAPPORT ANNUEL 2016 - RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus accepte le dépôt du rapport annuel 2016 de la Régie
intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus. **ADOPTÉ**

**2017 -068 RÉOLUTION POUR LE RÈGLEMENT SUR LES
CONDITIONS POUR EXERCER AU SEIN DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un
service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les
pompiers des services de sécurité afin d'assurer une qualification professionnelle
minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de East Angus prévoit la formation de 20 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus appui la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiels au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François. **ADOPTÉ**

2017-069 SIGNATURE – PROGRAMME DE SANTÉ

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur général de la Ville de East Angus soit autorisé pour et au nom de la Ville à signer le programme de santé spécifique à l'établissement présenté par M. Peter Ross, médecin responsable, Mme Tania Abou Chacra, infirmière clinicienne et Mme Audrée Tanguay, technicienne en hygiène du travail du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. **ADOPTÉ**

2017-070 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de février au montant de 184 674.44 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de février au montant de 123 744.49 \$, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2017-071 AFFECTATION DU SURPLUS – ENSEIGNES DE RUE

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville affecte un montant de 25 000 \$ du surplus non affecté, afin de payer l'achat et l'installation des enseignes de rue dans la Ville. **ADOPTÉ**

2017-072 TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation et infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. **ADOPTÉ**

2017-073 REFINANCEMENT 1 392 100 \$

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 1 392 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 506, 644, 648

et 653. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

86 600 \$	2.38 %	14 mars 2018
89 200 \$	2.38 %	14 mars 2019
91 600 \$	2.38 %	14 mars 2020
94 200 \$	2.38 %	14 mars 2021
1 030 500 \$	2.38 %	14 mars 2022

QUE le billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

**2017-074 RÉSOLUTION DE COURTE DURÉE – REFINANCEMENT
1 392 100 \$**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de East Angus souhaite emprunter par billet un montant total de 1 392 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
506	123 800 \$
644	2 200 \$
648	62 300 \$
648	56 100 \$
648	94 000 \$
653	113 000 \$
653	461 600 \$
653	479 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 392 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 506, 644, 648 et 653 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier.

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	86 600 \$
2019	89 200 \$
2020	91 600 \$
2021	94 200 \$
2022	96 600 \$ (à payer en 2022)
2022	933 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de East Angus émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un

terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 648 et 653, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde dû sur l'emprunt. **ADOPTÉ**

2017-075 ADJUDICATION DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SERVICES D'INGÉNIERIE EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET ACCOMPAGNEMENT

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels concernant le services d'ingénierie en traitement des eaux usées et accompagnement pour les transformations des ouvrages d'assainissement de la Ville, à la firme EXP, pour un montant de 20 100 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 20 février 2017. **ADOPTÉ**

2017-076 ACHAT PLANCHES DE CONTRE-PLAQUÉ

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète de BMR Gilles Doyon 200 feuilles de contre-plaqué pour recouvrir la glace de l'aréna pour un montant de 5863.73 \$ incluant les taxes.
QUE le poste de dépense soit le 02-701-10-493. **ADOPTÉ**

2017-077 MISE À PIED – ANTHONY BLANCHETTE

CONSIDÉRANT que la période hivernale tire à sa fin et que la patinoire extérieure n'est plus utilisable.
Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE monsieur Anthony Blanchette soit mis à pied en date du 25 février 2017. **ADOPTÉ**

2017-078 EMBAUCHE – ANDRÉ THOMPSON

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage monsieur André Thompson, en date du 6 mars 2017 à titre de journalier à l'échelon 8 et à l'échelon 4 lorsqu'il agira à titre de journalier saisonnier conformément à la convention collective en vigueur. **ADOPTÉ**

2017-079 ENGAGEMENT ÉTUDIANTS ÉTÉ – TRAVAUX PUBLICS

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage Logan Moisan, Jean-Sébastien Blais et Anthony St-François à titre d'employé «étudiant» à partir du 1^{er} mai 2017 et selon les modalités de la résolution 2017-014.

ADOPTÉ

2017-080 LISTE DES COMITÉS

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la liste des comités des conseillers datée du 6 mars 2017, préparée par la mairesse soit acceptée.

ADOPTÉ

**2017-081 AMENDEMENT A LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLE, AU
CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI
MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION
AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU que lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors des séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- I. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- II. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- III. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centre locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances du conseil d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances du conseil par voie électronique, soit par le téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les

autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

De demander au Gouvernement du Québec d'amender la *loi sur les Cités et Villes*, le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial Ghislain Bolduc.

ADOPTÉ

2017-082

AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

**2017-088 ADOPTION RÈGLEMENT 740 – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DANS LES
ZONES SCOLAIRES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le règlement numéro 740 intitulé « Règlement numéro 740 – Règlement
concernant les limites de vitesse dans les zones scolaires » soit adopté.

Le règlement a été déposé à tous les membres du conseil au moins deux jours
avant la séance du conseil et une copie est disponible pour consultation pour les
citoyens, par conséquent le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.
ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2017-089 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19h40. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des
résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2017-070	Approbation des comptes
2017-071	Affectation du surplus – Enseignes de rue
2017-072	TECQ 2014-2018
2017-073	Refinancement 1 392 100 \$
2017-074	Résolution de courte durée – Refinancement 1 392 100 \$
2017-075	Adjudication de contrat – Offre de services professionnels – Services d'ingénierie en traitement des eaux usées et accompagnement
2017-076	Achat planches contre-plaqué
2017-078	Embauche – André Thompson
2017-079	Engagement étudiants été – Travaux publics
2017-083	Don – Souper-spectacle – Fondation Pauline-Beaudry
2017-084	Don - Comité des locataires Office Municipal d'Habitation de East Angus
2017-085	Don – Jeux du Québec
2017-086	Don – Drummondville en fête